

# échos

## du Crédit et de l'Endettement

Trimestriel > janvier – février – mars 2004 > n°1

Éditorial

p. 2

Dossier

### Les huissiers jouent-ils le jeu? p. 9 > 22

L'huissier de justice est un des intervenants récurrents dans les dossiers de traitement du surendettement. En tant qu'officier public chargé de mettre en œuvre les procédures de saisie, mais également comme intermédiaire privé dans le recouvrement amiable de créances ou encore comme médiateur de dettes, amiable ou dans le cadre du règlement collectif de dettes. De multiples casquettes qui n'aident pas à y voir clair dans les fonctions endossées par l'huissier et qui ne rendent pas forcément transparentes les missions dont il se charge. Le point sur une profession incontournable dans la problématique de l'endettement, sur son organisation, ses obligations et les relations qu'elle entretient avec les médiateurs de dettes.

Articles

- **Écoles des consommateurs reconnues**  
premiers chiffres, premiers constats p. 3
- **La Centrale des crédits aux particuliers :**  
un premier bilan positif p. 4 > 6
- **Ecoles de consommateurs :** se former à animer p. 7 > 8
- **Réglement collectif :** quand il n'y a pas de disponible p. 23 > 25
- **Télex :** (Grepa, prêt solidaire, tarifs bancaires,...) p. 26 > 28

Les Échos du Crédit et de l'Endettement est une publication de L'Agence Alter -  
Presse & Innovations sociales  
Rue Coenraets 64 à 1060 Bruxelles - T. 02 541 85 20 - F. 02 231 15 59  
alter.echos@alter.be - www.alter.be - ING : 310-1216343-49 - TVA : BE 457 350 545  
Édité en collaboration avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement  
pl. Albert 1<sup>er</sup> 38 à 6030 Marchienne-au-Pont - T. 071 33 12 59 - F. 071 32 25 00  
info@observatoire-credit.be - www.observatoire-credit.be  
Avec le soutien financier du ministre wallon des Affaires sociales et de la Santé.

AlterEchos



# Éditorial

L'analyse des données statistiques en ma possession montre que la problématique du surendettement en Région wallonne a touché environ 12.000 personnes en 2003. Ces données, qui ne peuvent nous laisser indifférents, ont nécessité un important renforcement des moyens financiers y étant consacrés.

Face à l'ampleur du phénomène, l'axe curatif, c'est-à-dire les 165 services de médiation de dettes agréés, a été fortement sollicité pour répondre aux demandes de conseils et d'interventions de nos concitoyens. Je profite de cet éditorial pour mettre en avant la qualité des prestations rendues et le professionnalisme de ces services. J'attirerai également votre attention sur le fait que plus de 50 % des personnes surendettées bénéficiaient d'un revenu du travail au moment de leur demande. Partant de ce constat, il m'est rapidement apparu nécessaire de développer en parallèle de l'axe curatif une série de projets ayant pour vocation la prévention du surendettement.

Début mars 2004, la campagne "Demandez à Raymond" (voir page 3) a sensibilisé les professionnels de l'action sociale, mais également et surtout le grand public, aux différents outils existants en matière de lutte contre le surendettement. Le site internet [www.demandez-a-raymond.be](http://www.demandez-a-raymond.be) ouvert à cette occasion permet aux citoyens de faire connaissance avec les services de médiation de dettes, les écoles de consommateurs et le "Prêt 5 sur 5". Il offre également la possibilité de calculer le budget familial et, en cas de problème, d'avoir recours à des professionnels qui interpréteront avec eux les résultats de ce calcul.

Depuis le début de cette législature, j'ai apporté diverses modifications à la réglementation en vigueur, ce qui a permis de confirmer, en parallèle des actions de médiation de dettes, toute l'importance qu'il faut accorder aux actions de prévention du surendettement. C'est à cette fin que j'ai inscrit dans le décret du 7 juillet 1994 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes, un article 11 quater visant la reconnaissance des "écoles de consommateurs".

La renaissance des *Cahiers de la médiation*, sous le nouveau vocable *Échos du crédit et de l'endettement* en collaboration avec le bimensuel *Alter Echos* et l'Observatoire du crédit et de l'endettement, illustre également ma volonté de fournir aux professionnels du social une série d'informations devant leur permettre de faire évoluer leurs pratiques et d'appréhender de manière plus générale la problématique du surendettement et du crédit à la consommation. J'espère sincèrement que cette nouvelle parution aura des répercussions sur les services, les professionnels et, *in fine*, sur le bien-être des personnes en difficultés sociales et financières.

**Le ministre des Affaires sociales  
et de la Santé de la Région wallonne**

## **Échos du Crédit et de l'Endettement**

Sauf autorisation expresse de l'éditeur, la reproduction intégrale ou partielle d'articles de cette publication est interdite par la loi.

## **Comité et équipe de rédaction**

Nathalie Cobbaut (secrétaire de rédaction et journaliste), Anne Defossez, Pierre Dejemeppe, Frédéric de Patoul, Françoise Domont-Naert, Didier Gruselin, Catherine Morenville (journaliste), Sophie Lahure, Viviane Leffin, Thomas Lemaigre (rédacteur en chef), Paul Maréchal (président du Comité de rédaction), Didier Muraille, Didier Noël, Véronique Pisano, Évelyne Rixhon, Nathalie Schmitt.

## **Promotion**

Hélène Gérin

## **Administration**

Samira Adib, Dominique Normand

## **Illustration**

Kanar, Bernard De Backer

## **Crédits photo**

Agence Alter  
Commission européenne

## **Rédaction et diffusion**

Agence Alter  
Rue Coenraets 64 – 1060 Bruxelles  
T. 02 541 85 20 – F. 02 231 15 59  
[alter.echos@alter.be](mailto:alter.echos@alter.be) – [www.alter.be](http://www.alter.be)

## **Abonnements**

- 4 numéros par an : 32 euros TVAC.  
1 exemplaire suppl. à la même adresse :  
+ 16 euros.
- Pour les abonnés d'Alter Échos et Alter Éduc, réduction de 10% sur les deux abonnements.
- Vente au numéro : 10 euros  
TVAC/exemplaire, frais de port compris